

# Imposez-vous la discipline nécessaire à votre portefeuille?

Si les marchés nous ont rappelé une leçon ces dernières années, c'est bien qu'une démarche de placement rigoureuse restera toujours la clé du succès en matière de placement à long terme.

Adopter une démarche de placement rigoureuse signifie comprendre parfaitement son seuil de risque et ses objectifs de rendement, et respecter la répartition de l'actif établie pour son portefeuille.

Malheureusement, il arrive encore trop souvent que les investisseurs abandonnent ce principe éprouvé aussitôt que le marché prend un tournant prononcé à la hausse ou à la baisse.

## « C'est différent cette fois »

On dit souvent que ces quelques mots peuvent coûter extrêmement cher aux investisseurs. En effet, les flambées spéculatives du marché boursier ne changent pas les règles fondamentales du monde des affaires... mais le rêve, lui, peut prendre le dessus, pour un certain temps du moins.

Il suffit pour le constater de remonter en 1999 lorsque les investisseurs ont fait grimper le prix des actions américaines à un taux de rendement jamais vu de 26,3 % sur cinq ans. Quelques mois plus tard, ils assistaient impuissants à l'éclatement de la bulle technologique.

En général, les investisseurs qui ont évité les plus grosses pertes ont été ceux qui sont restés fidèles à une démarche de placement rigoureuse.

## Trouver l'équilibre

L'une après l'autre, les études démontrent que plus de 90 % de la volatilité globale d'un portefeuille peut être attribuable à la répartition de l'actif. C'est pour cette raison que la conception d'un portefeuille équilibré constitue toujours la première étape d'une démarche de placement rigoureuse.

Cette première étape comprend la définition de votre tolérance au risque et de vos besoins de croissance. À partir de là, vous pouvez répartir en toute connaissance de cause vos éléments d'actif parmi les principales catégories d'actif - liquidités, titres à revenu fixe et actions - et une diversité de marchés internationaux et de styles de gestion de placement.

## Garder l'équilibre

Trouver l'équilibre pour votre portefeuille est plus facile que de le conserver. Pourquoi? Parce que le rééquilibrage implique que vous devrez parfois vendre un placement extrêmement rentable pour en acheter un autre qui l'est moins.

Votre portefeuille est conçu sur la base de votre profil de risque et de rendement et d'une compréhension parfaite des caractéristiques de rendement à long terme d'une variété de catégories d'actif et de styles de placement. Le rééquilibrage consiste simplement à le maintenir sur la voie sur laquelle vos objectifs de



placement l'ont à l'origine placé.

Bien sûr, il faut de la discipline pour vendre un placement très rentable qui modifie la répartition de l'actif de son portefeuille, mais c'est cette même discipline qui permet d'éviter plus tard les conséquences malheureuses d'un repli inattendu du marché.

Et ce n'est pas là le seul avantage du rééquilibrage. Supposons que votre portefeuille doive contenir en tout temps 20 % de sa valeur en actions internationales mais que le marché produise de mauvais rendements et fasse tomber cette proportion à 10 %; si vous profitez de l'occasion pour acquérir davantage d'actions internationales et ramener leur proportion à 20 %, votre portefeuille sera prêt à bénéficier de toute reprise ultérieure du marché des actions internationales. Par contre, si aucun rééquilibrage n'est fait, vous pourriez devoir patienter deux fois plus longtemps pour récupérer vos seules pertes.

Au bout du compte, c'est le retour à la case départ : la seule façon d'éviter les pièges du placement et de faciliter l'atteinte de ses objectifs financiers consiste à rester fidèle à une démarche de placement rigoureuse.

Les conseillers de ScotiaMcLeod disposent des connaissances, des ressources et d'une équipe d'experts pour vous aider à concevoir un portefeuille gagnant et à le conserver sur la bonne voie pour atteindre vos objectifs.

Cette publication a été préparée par ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc. (SCI), membre du FCPE. Cette publication sert de source générale d'information et ne devrait pas être considérée comme offrant des conseils fiscaux ou de placement personnels. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux et recommandons aux lecteurs de consulter leur conseiller fiscal professionnel avant de poser un acte fondé sur le contenu de la publication. La présente publication et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient sont protégées par le droit d'auteur. La présente publication ne peut être reproduite en totalité ou en partie, ni mentionnée de quelque façon que ce soit, et l'information, les opinions et les conclusions qu'elle contient ne peuvent être mentionnées, dans chaque cas, sans le consentement exprès préalable de SCI. Le Groupe Banque Scotia fait référence à La Banque de Nouvelle-Écosse et à ses filiales au Canada. MC Marques de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse.

